



CSE

Comité Social
Et Economique

Déclaration de vote

Jeudi 15 juin 2023

Déclaration de vote au CSE du jeudi 15/06 sur les points suivants :

"Information et consultation sur le projet de suppression de la dégressivité de l'indemnité Domicile Travail - IDT et sur le projet d'une augmentation générale des salaires au 1^{er} juillet 2023."

Malgré la NAO signée par les Organisations Syndicales Représentatives le 16 JANVIER 2023, et passée la stupéfaction d'être consultés sur ces sujets (une grande première !), les élus du Syndicat SAPAP notent que la direction est consciente du dommage subi par la décision unilatérale de la suppression des IKU pouvant aller pour certains salariés jusqu'à 315 €.

La direction voudrait nous faire croire à un beau cadeau en cristallisant l'Indemnité Domicile Travail (remplacement des IKU), mesure déjà difficilement atténuée par le syndicat SAPAP pendant les négociations de fin de conflits lors des grèves de juillet 2021.

Même si nous sommes loin du compte et que les effets des mesures PACT sont encore ressentis par les salariés et accentués par la forte inflation, le syndicat SAPAP a toujours œuvré pour revenir au plus tôt à la situation d'avant crise Covid pour tous ceux qui ont vu plus d'un mois de rémunération s'envoler avec ces mesures unilatérales.

Le Syndicat SAPAP a alerté la direction à multiples reprises par plusieurs interventions et déclarations en CSE sur la problématique du pouvoir d'achat. Toutefois, dans l'intérêt des salariés, le syndicat SAPAP a voté POUR la suppression de la dégressivité de l>IDT et POUR l'augmentation générale de 1,5% au 1er juillet 2023 en restant fidèle à ses positions et en prenant ses responsabilités !